

BÉTAIL-CATTLE

Lois et règlements / Rules and Regulations.

Race Boucherie et laitière / Beef and Dairy.

1. *Toutes les inscriptions, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçus au bureau de la secrétaire avant 20h00 le 10 août. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, si non l'animal sera refusée. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas acceptée. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.* **All entry forms**, applicable fees and certificate of insurance must be in the office of the secretary by **August 10th, before 8:00 p.m. Mandatory full ATQ # on entry form or animal will not be accepted.** Entries received after this date will not be accepted and the post mark will no longer be taken into consideration. When stable accommodation is full, entries will be returned.
 - a. *Vaches laitières : À noter que le nombre de bêtes par exposant, toutes les races, est limité à dix, veaux inclus.* **Dairy:** Please note maximum number of animals per exhibitor, all breeds, is ten, calves included.
 - b. *Bovins : A noter que le nombre de bêtes par exposant, toutes les races, est limité à dix, veaux inclus.* **Beef:** Please note maximum number of animals per exhibitor, all breeds, is ten, calves included.
2. *Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. 15\$ des droits d'entrée pour chaque animal seront remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement. Les frais d'entrée servent pour l'entrée seulement. Il ne s'agit pas de frais de stalle et ne garantissent pas l'usage d'une stalle. Il vous sera réservé un espace basé sur le nombre d'animaux que vous présenterez à l'exposition.* **A \$25 exhibitor's fee** must accompany entry form plus **\$20 entry fee per animal.** \$15 of the entry fee per animal will be refunded when prize money is paid, if animal shows on judging day. The entry fee is for making the entry only. It is not a stall fee and does not guarantee stall space. You will be allocated space based on the number of animals you bring to the show.
3. **Substituts / Substitutes**
 - a. *Vaches laitières : N'inscrivez plus les substituts sur la formule d'inscription. Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Seulement deux vaches seront éligibles pour la substitution. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncé lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.* **Dairy :** Substitute animals are no longer to be listed on entry forms. They are to be declared upon arrival the Thursday before fair. **Only two animals will be eligible for substitution.** Substitute animals will be confirmed at the same time as registration certificates are checked. All animals listed on the entry form will be on the show

program, while substitutes will only be listed on the judge's sheet. The total number of animals exhibited at fair cannot exceed the quantity entered, excluding substitutes.

b. Bovins : *Si vous le désirez, vous pouvez inscrire quatre bêtes comme substitués sur la formule d'inscription mais seulement trois bêtes seront éligibles pour la substitution, et parmi les trois bêtes, une pourra être inscrite comme TBA (à être annoncée) jeudi lors de l'entrée. Les substitués seront confirmés en même temps que les certificats d'enregistrement seront vérifiés. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur la liste du juge et sur le programme. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substitués.* **Beef : Four** substitute animals may be listed on the entry form if desired but only **three animals will be eligible for substitution**, and out of the three animals one may be listed as **TBA** (to be announced), to be declared Thursday upon entering. There is no entry fee required for substitutes. Substitute animals will be confirmed at the same time as registration certificates are checked. All animals listed on the entry form will be on the judge's sheet and the show program. The total number of animals exhibited at fair cannot exceed the quantity entered, excluding substitutes.

4. *Tout le bétail devra être sur place jeudi à 13h00. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 18h00.* All cattle to be on grounds at **1:00p.m. Thursday**. All animals must remain in stalls until **6:00p.m. Monday**.
5. *Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés à compter de 13h00 le jeudi. Les exposants sont priés d'être disponibles entre 13h00 et 18h00 pendant la vérification.* **Registration certificates** must accompany animals and will be checked Thursday afternoon at 1:00p.m. All exhibitors must be available between 1:00p.m. and 6:00 p.m. during verification.
6. *Trois exposants et vingt-quatre animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.* **Three exhibitors and twenty-four head** per breed required for judging show.
7. *Quatre bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné. Pour la parade des bovins, habillement suggéré, la couleur de la race ou la couleur de la ferme.* **Four animals** constitute a herd for parade trophy on Sunday. **Exhibitors must parade or forfeit prize money**. Suggested beef dress code : breed colours or farm colours.
8. **Jugement / Judging**

Boeuf/Beef : Vendredi / Friday

09h00 Simmental, Hereford
13h00 Charolais, Shorthorn, Angus

Laitières / Dairy : Samedi / Saturday

10h00 Ayrshire, Holstein
11h00 Jersey

9. Horaire du lavage /Washing cattle

Bœuf / Beef: *Vendredi / Friday*
5:00a.m. à/to 11:30a.m.

Vaches / Dairy : *Vendredi / Friday : 10h00*
Samedi / Saturday: 09h00

Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.
No cattle washing anywhere except at wash rack.

- 10.** *Aucune ordure ne sera toléré dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.* No blocking chutes will be allowed in the aisles behind cattle during the fair.
- 11.** *Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle .*No wood chips or dirt allowed for bedding. Only straw or shavings may be used. Bedding must remain within designated floor markers. No Large Bales.
- 12.** **Falsification :** *Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.* **Tampering :** Unnatural practices in fitting will not be tolerated and all cattle entered for competition shall be presented in the judging ring in their natural conformation and natural physical condition.
- 13.** **Reproduction :** *Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.* **Breeding capability :** In cases where doubt exists in the mind of the judge or official as to the breeding capability of an animal, the exhibitor may be required to furnish evidence to the satisfaction of the official concerned.

LAITIÈRES / DAIRY

14. Code d'éthique pour exposants de vaches laitières / Code of ethics for dairy exhibitors.

L'utilisation de pratiques ou procédures suivantes sont considérées inacceptables et définies comme un manque à l'éthique de la présentation des animaux enregistrés. En s'inscrivant, tout éleveur et exposant s'engage à respecter et à se soumettre aux code d'éthique. The following practices or procedures are considered unacceptable and defined as being unethical in the show ring of registered dairy cattle. In registering, all breeders and exhibitors are engaged in the respect and observance of the Code of Ethics.

- 1. Fausser l'âge d'un animal dans les classes ou il est présenté.* Misrepresenting the age of the animal for the class in which it is shown.
- 2. Balancer le pis par des moyens autres que de laisser du lait produit naturellement dans un ou les autres.* Balancing the udder by any means other than by leaving naturally produced milk in any or all quarters.
- 3. Traiter ou masser une région quelconque du corps de l'animal plus particulièrement le pis de façon interne ou externe en utilisant des substances irritantes ou autres pour produire ou améliorer temporairement la conformation ou produire une animation ou état non naturel.* Treating or massaging any parts of the animal's body, particularly the udder, internally or externally with an irritant, counterirritant, or other substances, to temporarily improve conformation or produce unnatural animation.
- 4. Minimiser les effets de crampes ou de claudication par injection ou ingestion de drogue.* Minimizing the effects of cramp or lameness by feeding or injecting drugs.
- 5. Toutes interventions chirurgicales pratiquées dans le but de changer le contour naturel du corps, de la peau et des poils de l'animal est défendu. Il est permis d'enlever des verrues, des trayons surnuméraires, de la corne ainsi que de tondre, préparer la robe et tailler les sabots.* Surgery of any kind performed to change the natural contour of appearance of the animal's body, hide or hair. Not included is the removal of warts, teats, and horns, clipping and dressing the hair and trimming of hooves.
- 6. L'insertion de substances étrangères sous la peau.* Insertion of foreign material under the skin.
- 7. Critiquer ou déranger le juge, les officiels ou les exposants ainsi que toute autre conduite discréditant la race et le jugement.* Criticizing or interfering with the judge, show management or other exhibitors while in the show ring, or other conduct detrimental to the breed or show.

15. Certificats de production / Production records

Pas exigé. Not required.

16. *Tous les articles et/ou animaux doivent être la propriété de l'exposant et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% du patrimoine héréditaire. Tous les animaux doivent être tatoués clairement selon le cas.* All exhibits must be registered in the name of the exhibitor in accordance with the by-laws of their respective association. The certificate of registration must state that the animal is purebred or at least 75% of purebred inheritance. All exhibits must be legibly tattooed (if applicable).

LAITIÈRES – DAIRY

Prix offerts pour les huit classes suivantes,
Prizes offered for following eight classes,
Section 223: Ayrshire and Section 224 : Jersey and Section 226: Holstein.
80\$, 70\$, 60\$, 55\$, 50\$, 45\$, 40\$, 30\$ 20\$ 10\$

NOTE: L'inscription d'un minimum de quatre animaux est requis pour chaque classe individuelle dans les sections suivantes, sinon ils seront transférés dans la classe suivante. If less than four animals are registered for an individual class in the following section, these animals will be moved to the next class.

1. ***Génisse junior / Junior Calf***
Née le ou après le 1^{er} mars 2008.
Born on or after March 1st, 2008.
2. ***Génisse intermédiaire / Intermediate Calf***
Née entre le 1^{er} décembre 2007 et le 28 février 2008
Born December 1st, 2007 - February 28th, 2008
3. ***Génisse senior / Senior calf***
Née entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2007
Born September 1st - November 30th, 2007
4. ***Yearling d'été / Summer yearling***
Née entre le 1^{er} juin et le 31 août 2007
Born June 1st - August 31st, 2007.
5. ***Yearling junior***
Née entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2007
Born March 1st, - May 31st, 2007
6. ***Yearling intermédiaire / Intermediate yearling***
Née entre le 1^{er} décembre 2006 et le 28 février 2007
Born December 1st, 2006 - February 28th, 2007

7. **Yearling senior**
Née entre le 1er septembre et le 30 novembre 2006
 Born September 1st, - November 30th, 2006
8. **Troupeau d'éleveur junior / Junior Breeders Herd**
Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins de deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle. Group of three animals, must have been bred by the same breeder (same prefix) and the breeder must own at least twomembers of the group. Each animal in the group must have been exhibited in one of the classes for single animals.

Prix offerts pour chaque classe /Prizes offered for each class.

Toutes les sections 223, 224, 226 / All Sections

120\$, 100\$, 90\$, 75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 50\$, 40\$, 30\$

9. **Deux ans / Two year old (Junior)**
Née entre le 1^{er} mars 2006 et le 31 août 2006.
En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
 Born March 1st, 2006 - August 31st. 2006
 In milk, dry, or not yet calved for the first time.
10. **Deux ans / Two year old (Senior)**
Née entre le 1^{er} septembre 2005 et le 28 février 2006.
En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
 Born September 1st, 2005 - February 28th. 2006
 In milk, dry, or not yet calved for the first time.
11. **Trois ans / Three years old.**
Née entre le 1^{er} septembre 2004 et le 31 août 2005. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ. Born September 1st, 2004 - August 31st, 2005. In milk or dry. If dry, must be within approximately eight weeks of calving.
Holstein Classe Partenaire commandité par/ Holstein Class Partner : Sponsored by Donald & Robert Soles S.E.N.C.
12. **Quatre ans / Four years old.**
Née entre le 1^{er} septembre 2003 et le 31 août 2004. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ. Born September 1st, 2003 - August 31st, 2004. In milk or dry. If dry, must be within approximately eight weeks of calving.
Holstein Classe Partenaire commandité par/ Holstein Class Partner : Sponsored by Larrymead Holsteins
13. **Cinq ans / Five years old.**
Née entre le 1^{er} septembre 2002 et le 31 août 2003. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ. Born September 1st, 2002 -August 31st, 2003. In milk or dry. If dry, must be within approximately eight weeks of calving.

14. Vache mature / Mature cow

Née avant le 1^{er} septembre 2002. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vêler d'ici à huit semaines environ. Born prior September 1st, 2002. In milk or dry. If dry, must be within approximately eight weeks of calving. *Holstein Classe Partenaire commandité par/ Holstein Class Partner : Sponsored by Helenlane Holsteins (W. Cook & Family)*

15. Troupeau d'éleveur / Breeders Herd

Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins de deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle. Seulement un animal du troupeau d'Éleveur Junior peut être utilisé dans la classe Troupeau d'Éleveur. Group of three animals, must have been bred by the same breeder (same prefix) and the breeder must own at least two members of the group. Each animal in the group must have been exhibited in one of the classes for single animals. Only one animal from junior breeder group may be used in Senior breeder group.

Il n'y aura pas de classe meilleur pis, mais le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 14. Une somme additionnelle de 40\$ sera remise à chacun de ces animaux. There will not be **best udder class**, but the judge will choose a best udder in classes 9 to 14. An additional \$40 will be given to each of these animals.

Au moins trois exposants et vingt quatre animaux sont requis par race. A minimum of three exhibitors and twenty-four animals is required for all breeds.

Des rubans de championnat pour chaque race
Championship Ribbons – All breeds

Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières. All animals must have been shown in regular classes.

Section 220

1. Concours de Régisseurs de troupeau / Competition for Herdsman.

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six vaches laitières. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. Open to any exhibitor showing dairy and exhibiting a minimum of six animals. To be awarded to the herdsman or to the owner of the exhibit.

<i>Propreté & renseignements / Neatness & information</i>	40%
<i>Apparence / grooming</i>	30%
<i>Courtoisie / Courtesy</i>	30%

40\$ 30\$ 20\$ 10\$

Vaches Laitières Classe Partenaire commandité par/Dairy Cattle Class Partner : Sponsored by

DESJARDINS & CIE
Caisse Populaire de Brome-Missisquoi

Ayrshire – Concours totale performance
Ayrshire Total performance competition.

Les plaques ou rubans sont un gracieuseté de la Banque Nationale du Canada. Une plaque ou ruban sera décerné à l'exposant de la vache Ayrshire qui accumulera le plus grand nombre de points calculés selon la méthode qui suit : The plaques or ribbons are donated by the National Bank of Canada. A plaque or ribbon will be awarded to the Ayrshire exhibitor accumulating the most points, calculated using the following formula.

Règlements / Regulations

Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée, s'être classée parmi les trois premières dans une classe individuelle régulière. De plus, elle devra être enregistrée dans un programme de contrôle laitier reconnu et aussi être classifiée.

To be eligible, a cow must have been shown in an individual regular class with a placing among the top three. Also, the cow must be registered in a recognized milk control program and be classified.

Pointage / Points

1. Classement individuel / Individual placing

1er / 1 st	200 points
2e / 2nd	150 points
3e / 3rd	100 points

Prime Grande Championne / Bonus grand champion 50 points

Réserve grande championne / Reserve grand champion 25 points

2. Fabrication / Production

Lait, gras et protéine combinés pour le meilleur record officiel pour 305 jours. The combined milk, fat and protein M.C.R. for the best official record for 305 days.

3. Classification

Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par deux. Nous demanderons à chaque exposant d'inscrire leurs sujets dans cette classe au moment des jugements et de fournir les certificats de production. The points obtained by the time of the last judgement multiplied by two. We would ask each exhibitor to register their subject at the time of judgment and to furnish the production certificates.

LA COOP EXCEL
Bétail Classe Partenaire/ Cattle Class Partner

C.A.B. de Brome
Bétail Classe Partenaire/ Cattle Class Partner

TROPHÉES VACHES LAITIÈRES/DAIRY TROPHIES

John M. Beerwort & Family
Champion Supreme de toutes Races
Supreme Champion of all Breeds

Section 223 – Ayrshire

Waterloo Coop
Grande championne, femelle
Grand champion, female

Waterloo Coop
Championne réserve, femelle
Reserve champion, female

Lyle Wilson
Meilleur pis de classes
Best udder from classes
7, 8, 9 & 10

Glencameron
Meilleures trois femelles
Best three females

E. Côté
Championne junior, femelle
Junior champion, female

Section 224 – Jerseys

Waterloo Coop
Grande championne, femelle
Grand champion, female

Waterloo Coop
Troupeau de l'éleveur
Breeder's Herd

Cowansville C.I.B.C.
Championne réserve, femelle
Reserve champion female

Section 226 – Holsteins

The Cook Family

Grande championne, femelle
Grand champion, female

Waterloo Coop

Championne réserve, femelle
Reserve champion, female

Errol & Jackson Marsh

Meilleures trois femelles
Best three females

F.G. Edwards

Troupeau de l'éleveur junior Comté de Brome
Junior Breeder's Herd. Brome County

Waterloo Coop

Meilleure vache adulte, 6ans
Et plus, engendré par et la propriété de l'exposant. Best aged cow, 6 years and over, bred and owned by exhibitor.

Waterloo Excel

Meilleure deux ans, engendrée par et la propriété de l'exposant
Best two year old, bred and owned by exhibitor.

Sheldon Cook Memorial

Meilleur régisseur de troupeau
Best herdsman

Waterloo Coop

Championne junior, femelle
Junior champion, female

Waterloo Coop

Meilleure trois ans, engendrée par et la propriété de l'exposant
Best three year old, bred and owned by exhibitor.

Melboro Holstein

Meilleur cinq ans engendré par et la propriété de l'exposant
Best five year old, bred and owned by exhibitor.

BOEUF / BEEF

Vérification des animaux / Checking Jeudi / Thursday: 13h00

Tous les sujets doivent être vérifiés à l'exposition avant le jugement. All exhibits must be verified at the fair prior to showing.

16. *A noter que le nombre d'animal par exposant est limité à dix, veau inclus.* Please note maximum number of animals per exhibitor, all breeds, is ten, calves included.

17. Taureaux entravés / Restraint of bulls.

Tous les taureaux âgés de plus de douze mois doivent être entravés au moyen d'un anneau ou autre. Cette règle s'applique en tout temps ou l'animal est sur le terrain d'exposition. Faute de se conformer à cette règle, les directeurs exigeront que l'animal soit exclu de sa classe et devra possiblement quitter les lieux. Any bull exceeding twelve months of age must be restrained using a ring or humbug. This rule applies at any and all times this animal is being handled on the grounds. Failure to comply with this rule will result in instructions from the Board of Directors to remove the animal from the show and possibly from the premises

18. Hereford

*La Société d'Agriculture du Comté de Brome, pour l'année 2008, reconnaît l'Association Hereford du Québec "Marque Excellence". Nous exigeons que tous nos exposants suivent les règles et règlements de notre exposition. **Réglementation par l'Association Hereford du Québec.** Tout exposant Hereford montrant son bétail, dans quelques compétitions Hereford que ce soit, devra vêtir une veste ou gilet rouge. Seulement les aides seront exemptés de ce règlement. Aussi, les exposants Hereford devront se comporter d'une manière respectueuse envers la race, et ce en tout temps durant l'exposition, à défaut ils seront sujet à une expulsion par les autorités.* The Brome County Agricultural Society, for the year 2008, recognizes the Quebec Hereford association "**Mark of Excellence**". We request that all exhibitors follow the rules and regulations of our fair. **Ruling by the Quebec Hereford Association.** All Hereford exhibitors showing cattle at any Hereford judging must wear the red vest or sweater. Only helpers showing in the group class will be exempted from this rule. Also, Hereford exhibitors must behave in the proper manner worthy of the breed at all times during the exposition or else they will be subject to expulsion by the fair board.

19. Toutes les races de bœufs / All beef breeds.

Les exposants qui présentent les animaux doivent porter les couleurs de la race pendant le jugement. Exhibitors leading animals must wear breed show attire during judging.

20. Définitions.

*a. Un **exposé** est l'unité d'un cheptel se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la*

ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé. An **exhibit** is a unit of livestock qualifying for any entry into a class as specified in the classifications. All registered animals, whether owned by one person or by more than one person, individually or jointly, are considered to be the production of one farm or breeding unit on which they are maintained.

*b. Un **Exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée. An **exhibitor** is any breeder or firm which presents animals or farm produce for official placing by a judge at the time specified for judging.*

*c. Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérés comme une "**Unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant. In each classification where the same or common interests are involved in more than one breeding operation such operations are considered as one **Breeding unit**. In all cases where there is any doubt that more than one breeding unit exists, the interpretation shall be that only one breeding unit exists. The responsibility of proof of separation of breeding units shall rest with the exhibitors.*

*d. **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race. **Purebred** means an animal of the breed as determined by the by-laws of an association authorized to register animals of that breed.*

21. Vérification des exposés / Checking of exhibits

La vérification est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement. Checking of exhibits is the responsibility of the fair committee. The committee must exclude ineligible animals and those not positively identified before judging.

22. Classes divisées / Split classes

Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du comité de l'exposition. Chacune des classes divisées est considérée par définition comme étant une classe séparée. For all species, classes may be split at the discretion of the fair committee. Each split class is considered a separate class by definition.

23. Nombre d'exposés par unité d'élevage

Number of exhibits per breeding unit.

Chaque animal doit appartenir et être enregistré comme pure race au nom de l'exposant. Chaque spécimen doit être considéré comme un sujet d'exposition peu importe le nombre d'animaux dans la classe. Aucune restriction sur le nombre de participation dans les classes excluant la classe du troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père. Veuillez noter que le nombre maximum d'animal par exhibition est de dix, les veaux inclus. SACB

réserve le droit de réduire le nombre d'entrée pour pouvoir héberger toutes les races dans l'espace alloué. All exhibits must be owned by and registered as purebred in the name of the exhibitor. Note exceptions in the Get of Sire and Breeder's Herd classes. There is no restriction on multiple exhibits in any classes excluding the Breeder's Herd and Get of Sire class. Please note maximum number of animals per exhibitor for all beef breeds is ten, calves included. BCAS reserves the rights to reduce the number of entries in order to accommodate all the breeds in the barn space allotted.

24. Enregistrement de l'animal / Animal registration

Tous les animaux exposés dans les classes individuelles doivent être enregistrés comme race pure à la date finale de l'inscription sauf les veaux de moins de trois mois qui doivent être visiblement tatoués les classes des deux ans et des vaches adultes. Les veaux âgés de plus de trois mois doivent être enregistrés à moins que les règlements d'une association exigent que l'enregistrement soit fait à un âge plus avancé.

All animals being shown in single classes must be registered as purebred by the closing date of entries, except calves under three months of age, which must be properly tattooed in two year and mature cow/calf classes. All animals must be legibly tattooed. Calves over three months of age must be registered unless the by-laws of an association states that an animal can not be registered until older.

Classes de bovins de race / Beef Classes

<i>Section 317</i>	<i>Simmental</i>
<i>Section 318</i>	<i>Aberdeen Angus</i>
<i>Section 319</i>	<i>Hereford</i>
<i>Section 320</i>	<i>Shorthorn</i>
<i>Section 321</i>	<i>Charolais</i>

Classes de taureaux / Bull Classes

1. Veau male/ Bull calf

Né le ou après le 1^{er} janvier 2008, âgé de trois mois au jour du jugement. *Born on or after January 1st, 2008, minimum of three months of age on day of judging.*

2. Taureau 1 ans / Bull yearling

Né entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007.
Born January 1st, 2007 - December 31st, 2007.

3. Taureau / Bull

Né entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006.
Born January 1st, 2006 - December 31st, 2006

Classes de femelles / Female Classes

4. Veau femelle / Female calf

Née le ou après le 1^{er} janvier 2008, âgé de trois mois au jour du jugement. *Born on or after January 1st, 2008, minimum of three months of age on day of judging.*

5. Génisse / Female heifer

Né entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 décembre 2007.
Born between April 1st, 2007 and December 31st, 2007

6. Génisse / Female heifer

Né entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mars 2007.
Born between January 1st, 2007 and March 31st, 2007.

7. Vache / Cow

Née entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006, avec son veau de l'année 2008, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré. Born between January 1st, 2006 and December 31st, 2006 with her own 2008 natural, purebred, tattooed calf at foot. Female and calf shall be shown as a unit except that the calf is eligible to be shown as a single unit in class 9 – Breeder's Herd. Also calf is eligible to be shown in class 1 or 4, calf must be registered. Shorthorn Classe Partenaire commandité par/ Shorthorn Class Partner : Sponsored by **Shadybrook Farm**

8. Vache / Cow

Née avant le 1^{er} janvier 2007, avec son veau de l'année 2008, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré. Born prior to January 1st, 2007 with her own 2008 natural, purebred, tattooed calf at foot. Female and calf shall be shown as a unit except that the calf is eligible to be shown as a single unit in class 9 – Breeder's Herd. Also calf is eligible to be shown in class 1 or 4, calf must be registered. Shorthorn Classe Partenaire commandité par/ Shorthorn Class Partner : Sponsored by **Millbrook Farm**

Classes de groupe / Group classes

9. Troupeau de l'éleveur / Breeder's Herd

Un groupe de quatre animaux engendrés chez l'exposant, chacun des sexes devra être représenté. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des classes précédentes. Au moins un sujet doit être la propriété de l'exposant. Limité à un seul sujet par exposant.

A group of four animals bred by the exhibitor, both sexes represented, and must have been exhibited in previous classes. At least one animal must be owned by the exhibitor. Limited to one exhibit per exhibitor.

10. Môme père / Get-of-sire

Un groupe de trois animaux engendrés par le même père, les deux sexes représentés, au moins un animal la propriété de l'exposant. Les animaux devront avoir été exposés auparavant dans d'autres classes. Une entrée seulement par exposant est permise. A group of three animals from the same sire, both sexes represented, at least one animal owned by exhibitor. Animals must have been shown in previous classes. Only one entry per exhibitor allowed.

Prix offerts pour chaque classe

Prizes offered for each class

120\$, 100\$, 90\$, 75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 50\$, 40\$, 30\$

Un minimum de trois exposants et de vingt-quatre bêtes requises par race. A minimum of three exhibitors and twenty-four animals is required for all breeds.

Rubans de championnat pour chaque race.

Championship ribbons – all breeds.

Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières. All animals must have been shown in regular classes.

Section 310

1. Concours de Régisseurs de troupeau / Competition for Herdsman.

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six animaux. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. Open to any exhibitor showing beef and exhibiting a minimum of six animals. To be awarded to the herdsman or to the owner of the exhibit.

<i>Propreté & renseignements</i> /Neatness & information	40%
<i>Apparence</i> / grooming	30%
<i>Courtoisie</i> / Courtesy	30%

40\$ 30\$ 20\$ 10\$

TROPHÉES POUR LES BOVINS / BEEF TROPHIES

Jerry Jackson Memorial

Grand champion, male de tous
Grand champion overall male

J.D. Farms

Meilleur Régisseur de Troupeau
Best Beef Herdsman

Jerry Jackson Memorial

*Grande championne femelle,
de toutes.* Grand champion overall female

Section 317 – Simmental

C.I.B.C

Grand champion

Todd Farms

Meilleur troupeau d'éleveur
Best Breeders Herd

Section 318 – Aberdeen Angus

Bob Tawse Memorial Trophy

Angus Suprême de tous
Supreme Angus overall

J.D. Farms

Femelle, Angus junior
Female Angus junior
Taureau Angus junior
Junior Angus, bull

Todd Farms

Meilleur troupeau d'éleveur
Best Breeders Herd

Section 319 – Hereford

Royce E. Chamberlain

Meilleur groupe
Best group

Ghislaine (Lynne) Taylor Memorial

Grande championne, femelle
Grand champion female

Section 320 – Shorthorn

Shadybrook
Grand champion

LA COOP EXCEL

Bétail Classe Partenaire/ Cattle Class Partner

C.A.B. de Brome

Bétail Classe Partenaire/ Cattle Class Partner
Association Hereford du Québec

Special Hereford 'Mark of Excellence'

*Grande championne femelle. Grand champion male. Avec une présentation de cinq ou plus, groupe Hereford. Don du trophée par la **Banque Royale du Canada**. La banque fera don de bannières pour la championne femelle, le champion mâle, le premier reproducteur et le premier exposant.*

Grand champion female. Grand champion bull. Where five or more Hereford groups are shown. Trophy donated by the **Royal Bank of Canada**. The bank will also donate banners for champion female, champion male, for the Premier Breeder and the Premier Exhibitor.